

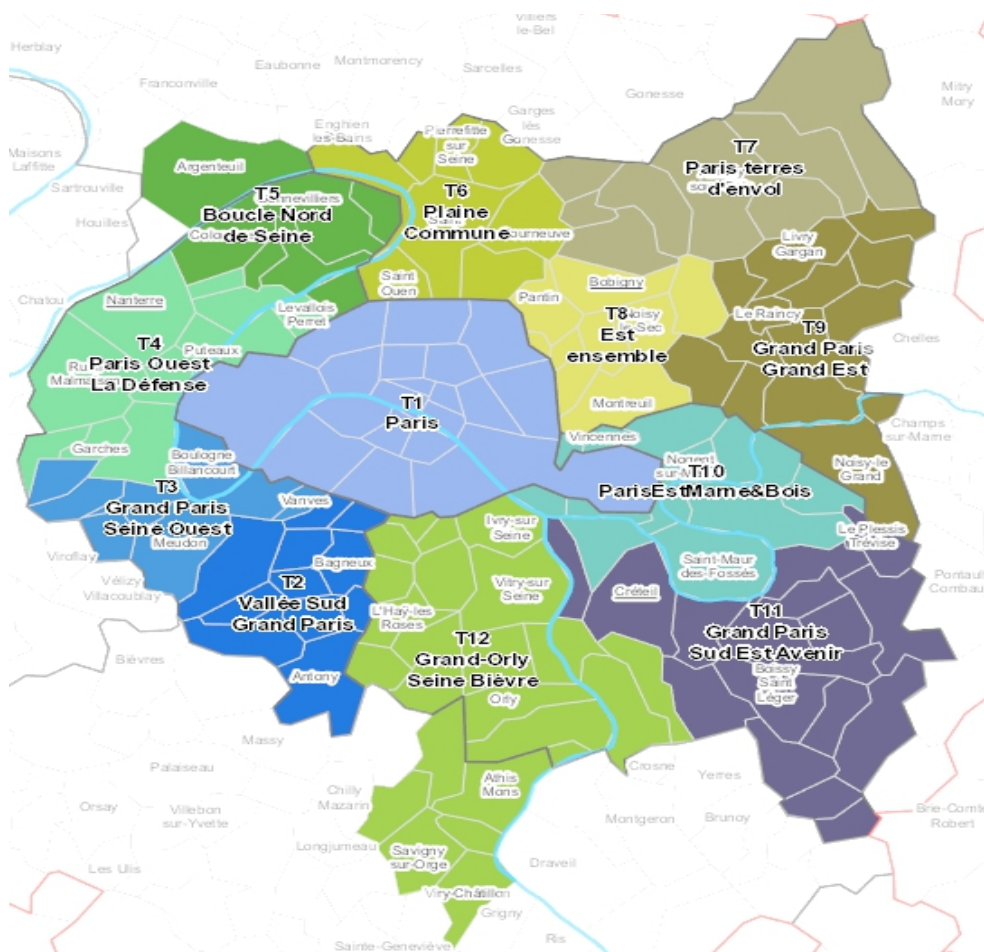
# La Métropole du Grand Paris, un acteur écologiste

Par Daniel Breuiller

*Cet article est tiré de l'intervention de l'auteur lors du colloque du 16 octobre.*

L'Ile-de-France a des responsabilités très importantes vis-à-vis de la planète car elle est un émetteur considérable de gaz à effet de serre et aussi un des endroits où la perte de biodiversité est très forte du fait de l'urbanisation. Elle a aussi une responsabilité vis-à-vis de ses habitants car ses niveaux de pollution sont parmi les plus élevés en Europe, ses îlots de chaleur en été dépassent de 3 à 4 degrés la température d'autres régions. Elle est exposée aux inondations, lesquelles viennent notamment des choix de privilégier l'agriculture intensive et l'étalement urbain, qui aggravent l'imperméabilisation des sols.

La Métropole du Grand Paris (MGP) réunit 131 communes dont Paris, les 123 communes des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et 7 communes de l'Essonne et du Val d'Oise, soit au total près de 7,5 millions d'habitants. Elle a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2016 à partir d'une idée : la nécessité d'une instance de gouvernance pour affronter les enjeux spécifiques de la zone dense.



La MGP a été créée par la loi MAPTAM de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, en janvier 2014, et renforcée par la loi NOTRe du 7 août 2015 sur la nouvelle organisation territoriale de la République (article 59).

L'anthropisation croissante de l'environnement en Ile-de-France exige qu'une instance de gouvernance politique aux compétences élargies s'en occupe directement. La protection de l'environnement est ainsi une des compétences de la MGP : elle est chargée notamment d'établir le plan climat-air-énergie dont dépendent aussi bien la lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, que les actions de maîtrise de l'énergie. Elle sera en charge également, à partir du 1er janvier 2018, de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

### **La transition : une responsabilité**

Les élus ont sur tous ces sujets la responsabilité de développer des politiques publiques qui apportent des réponses efficaces permettant que le futur soit durable, agréable et heureux à vivre. Bien sûr, la ville de Paris prend des mesures pour réduire la place des moteurs thermiques et la pollution de l'air, mais elles n'ont d'efficacité et de sens véritables que si elles sont effectives à l'échelle métropolitaine. Or il y a chez les élus comme au plus haut niveau de l'État (de même que dans les entreprises ou chez certains scientifiques), des réticences et des résistances. Ils pensent souvent la métropole comme un outil de rayonnement international de la capitale et de son environnement. Ils souhaitent avant tout attirer les entreprises et les grands groupes internationaux.

La MGP s'inscrit pourtant pleinement dans la transition écologique. Elle soutient des projets sur la place de la nature en ville, par exemple avec l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris », ou la façon de préserver et de renforcer une ceinture maraîchère au sein de la métropole. Elle prévoit de lancer bientôt un atlas de la biodiversité pour établir un état des lieux. Nous allons adopter avant la fin de l'année le plan climat-air-énergie métropolitain pour permettre que les objectifs de la COP21 se traduisent dans des actes concrets et une trajectoire de nos politiques publiques.



Un site de jardins familiaux, rue Emile Beaufils, à Montreuil.

Source : [Ville de Montreuil](#)

Cela se construit dans des tensions entre des aspirations parfois contradictoires. Très souvent, les processus politiques visent à réaffirmer les ambitions non tenues des dix années passées. Concernant les émissions de CO2, on promet aujourd'hui de faire des efforts substantiels à partir de 2020-2025 alors que cela fait une bonne dizaine d'années que nous devons réduire notre empreinte carbone. Les mesures ont du mal à s'installer, mais elles s'installent malgré tout. Je rêve que nous donnions une valeur au carbone et une valeur à la nature qui seraient intégrées dans le calcul de la rentabilité économique des projets d'aménagement. Le rôle de la nature dans la résilience de la métropole, dans la lutte contre les pollutions, les inondations, pour la santé et le bien-être mérite d'être reconnu.

### **Se former pour mieux arbitrer**

J'ai toujours considéré que nous avons besoin, en tant qu'élus, de deux apports pour prendre nos décisions : celui des citoyens, souvent à l'origine des inflexions politiques comme cela a été le cas avec les associations de malades du sida ou du cancer ; et celui des scientifiques : sans le GIEC, l'Accord de Paris n'aurait jamais vu le jour. Or les élus n'ont pas la formation nécessaire pour appréhender les aspects scientifiques du développement durable et des enjeux climatiques. C'est pourquoi beaucoup de nos projets n'intègrent pas leurs conséquences à long terme. Notre pensée est parfois limitée à la durée de nos mandats. La volonté de SU-ITE de travailler avec des élus et des entreprises est donc de très bon augure. Nous avons besoin de nous former, de former nos cadres, nos fonctionnaires, de confronter des points de vue et d'expérimenter. L'institut SU-ITE peut être un puissant outil pour améliorer nos capacités à réaliser des arbitrages intelligents, moins imprégnés des cultures du passé. La MGP souhaite en être partenaire, et mettre ainsi en débat ses politiques publiques afin de forger une alliance entre nature et humanité.

**Daniel Breuiller**, Métropole du Grand Paris, Vice-Président délégué à la mise en valeur du Patrimoine naturel et paysager, à la Politique de la nature et à l'Agriculture en ville

### **Pour en savoir plus**

[Métropole du Grand Paris](#)

[Appel à projets : Inventons la Métropole du Grand Paris](#)